

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 2 mars 2018 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1806207A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2° et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 28 février 2018,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Richard Pelatan (NIGEND : 249466 – NLS : 8042622 – NID : 9582010137) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2017 inclus, en qualité d'officier de liaison au sein de la mission sécurité de la division production nucléaire d'électricité de France (EDF), à Saint-Denis.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions à CAP AMPERE, 1, place Pleyel – 93200 Saint-Denis. à partir de la date définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD